

L'anarchiste

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb037_f0278

SourceBoite_037-13-chem | Proudhon.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/03/2020 Dernière modification le 23/04/2021

"La notion d'anarchie en politique est aussi rationnelle et positive qu'aucune autre. Elle consiste en ce que, les fonctions politiques étant raménées aux fonctions industrielles, l'ordre social résultera du seul fait des transactions et des échanges. Chacun alors pourrait se dire autocrate de soi-même"

Du principe fédératif p.56

"L'anarchie est une forme de gouvernement, dans laquelle la conscience privée et publique, formée par le développement de la science et du droit, suffit seulement au maintien de l'ordre et à la garantie de toutes les libertés, où par conséquent le principe d'autorité se trouve réduit à sa plus simple expression... Quand la vie politique et l'existence domestique seront identifiées, quand par la solution des problèmes économiques, les intérêts sociaux et individuels seront en équilibre et solidaires, il est évident que toute contrainte ayant disparu, nous serons en pleine liberté ou anarchie. La loi sociale s'accomplira d'elle-même, sans surveillance ni commandement, par la spontanéité universelle"

Lettre à X. 20 Août 1864

"En dépit de leur origine juridique et rationaliste, les notions de démocratie et d'anarchie ne peuvent pas se maintenir dans leur rigueur et leur pureté, et elles sont condamnées à rester à l'état de desiderata perpétuels"

BnF
MSS

Du principe fédératif. p.57

"La notion d'anarchie en politique est avant tout personnelle et positive du moins. Elle consiste à ne pas, les fonctions politiques étant rattachées aux fonctions industrielles, l'ordre social résultant du seul fait des transactions et des échanges. Chacun alors pourrait se dire autorisé de soi-même." Du principe fédéral p. 25

"L'anarchie est une forme de gouvernement, dans laquelle la conscience privée et publique, formée par le développement de la science et du droit, agit directement au maintien de l'ordre et à la garantie de son exercice. On perçoit cependant le principe d'autorité se trouve réduit à sa plus simple expression... quand la vie politique est l'expression de la conscience individuelle, quand par la suite les problèmes économiques, les intérêts sociaux et individuels sont en équilibre de stabilité. Il est évident que toute contrainte quel qu'elle soit, nous reporte en pleine liberté ou anarchie. La loi sociale s'accomplit d'elle-même, sans surveillance ni commandement, par la spontanéité universelle." Lettre à J. S. Août 1884

"En dépit de leur caractère juridique et national, les notions de droit et d'anarchie ne peuvent pas se séparer dans leur rigueur et leur pureté, et elles ont conduit à rester à l'état de desiderata théoriques."

Le principe fédéral p. 25